

Situation explosive pour les personnes âgées et pour les salariés...

IL FAUT EN FINIR !!!!

D'ici 2025 les plus de 60 ans seront plus nombreux que les moins de 20 ans.

Cette réalité du 3^{ème} et 4^{ème} âge pose trois enjeux :

- La croissance et la qualité de l'emploi dans le secteur
- La qualité et la diversification des modes d'accueil, des infrastructures
- La nécessité de construire des réponses de proximité, territorialisées avec une information fluide, lisible auprès des personnes âgées et des familles.

POUR MIEUX PRÉPARER L'AVENIR, IL EST NÉCESSAIRE D'AMÉLIORER LE PRÉSENT

SUR L'EMPLOI, LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Aujourd'hui, le secteur médico social est l'un des principaux "pourvoyeurs" d'emplois en Rhône Alpes. Toutefois, la précarisation avérée des salariés de l'aide à domicile ainsi que les problématiques également connues des conditions de travail en EHPAD, le sous effectif et la sous qualification dans de nombreuses structures menacent la qualité de la prise en charge.

Les structures sont mises à mal : hôpitaux, MDR, EHPAD, CCAS, SSIAD, associations d'aide à domicile. Elles sont confrontées à de fortes

restructurations qui se traduisent par des baisses de moyens humains, matériels. Avec des répercussions sur la qualité des services rendus aux usagers et bénéficiaires (accès, accueil, baisse du niveau des interventions des aides, etc...).

Les personnels, agents, salariés sont soumis aux règles de productivité, de rentabilité, les conditions de travail sont désastreuses et la souffrance au travail est grandissante, avec une perte de sens de son travail et la non reconnaissance de l'utilité sociale des missions.

SUR LES CHOIX ET LES MOYENS

Par ailleurs, les politiques publiques ne sont pas en adéquation avec la réponse aux besoins mais s'inscrivent dans une logique marchande, de gestion des coûts (loi HPST, tarification APA, ARS, budget d'action sociale de la CARSAT).

La faiblesse croissante de l'autonomie financière des structures, la sous-tarification, l'insuffisance de financements ont des impacts sur la prise en charge, menacent l'emploi, la

pérennité des structures et dérèglent les secteurs.

A domicile, comme en établissements, la fragilisation des moyens existants posent la question des capacités d'absorption du choc démographique, des moyens à affecter à la montée en charge du vieillissement et à la dépendance.

Tout renforce, la nécessité d'élever le rapport de force, la syndicalisation.



IL Y A URGENCE A AGIR TOUS ET TOUTES ENSEMBLE

Pour exiger plus d'emplois qualifiés reconnus, de meilleures conditions de travail afin que les professionnels puissent rendre un service de qualité, visant l'intérêt général et donner sens à leur travail.

Un grand service public de la personne âgée :

La prise en compte du vieillissement de la population et les conditions accordées aux personnes sont de véritables défis pour notre société du XXI^{ème} siècle.

La CGT se bat depuis des années pour que cette notion du bien vieillir soit appréhender comme il se doit.

IL EST GRAND TEMPS D'EXIGER :

- Que les EHPAD aient les moyens techniques et humains pour bien soigner nos anciens.
- Que les maisons de retraites, en nombre suffisant, soient des lieux de vie où les salariés soient heureux de remplir leurs missions auprès de nos aînés.
- Que l'aide à domicile soit une réponse à la perte d'autonomie reconnue à part entière comme dispositif essentiel de notre système de santé.
- Que se développe dans les bassins de vie une véritable politique territoriale favorisant les parcours de soins et d'accompagnement de proximité.

Le manque de places, la suppression des heures d'aide à domicile, le reste à charge pour les familles pouvant aller jusqu'à 2 100 € en moyenne dans les établissements n'est plus supportable pour les populations.

Les dispositifs d'accompagnement des personnes âgées ainsi que les services dispensés à leur égard sont incompatibles aux ambitions du secteur lucratif qui accentue ces injustices.

Depuis des années, la CGT revendique que la santé et la perte d'autonomie soient prises en charge intégralement par la branche maladie de la sécurité sociale et que soit mis en place un service public de la personne âgée intégrée au grand service public de santé et d'action sociale que nous proposons.

C'est dans ce cadre que nous revendiquons pour l'ensemble du secteur et des salariés qui le composent.

Pour les usagers d'autres solutions

Des garanties collectives améliorées pour l'ensemble des salariés du champ professionnel au travers du statut et d'une convention unique et étendue :

Un grand service public dans ce domaine peut être aussi un progrès pour les salariés concernés.

L'amélioration des garanties collectives répondant aux aspirations des salariés nécessite l'arrêt de la casse de nos conventions collectives comme nous le vivons dans la FEHAP et la Croix Rouge voire même dans le secteur de l'aide à domicile.

Nous exigeons la négociation d'une convention collective unique et étendue pour l'ensemble du champ des métiers de la Santé et de l'Action Sociale et l'amélioration du statut de la fonction publique. Cette convention, couplée à un financement à la hauteur, intégrerait des axes forts de nos revendications.

QUELQUES EXEMPLES :

- La mise en place d'un ratio un soignant pour un résident
- Une embauche massive de personnels qualifiés
- Une augmentation générale des salaires (SMIC à 1 700 € et doublement du salaire du début à la fin de carrière quel que soit la qualification).
- La reconnaissance de la pénibilité de nos métiers avec un départ anticipé à la retraite et une adaptation du temps de travail suivant les postes et les fonctions.
- Un reclassement de tous les salariés usés par le métier.
- Un véritable plan emploi / formation reconnaissant à toutes et tous qualification et revalorisation des salaires. La prise en charge des personnes âgées doit être reconnue comme un véritable métier.
- Une évolution de carrière prévue dans les conventions collectives avec reconnaissance de l'ancienneté.
- Pour l'aide à domicile compter en temps de travail le déplacement avec un remboursement kilométrique de bon niveau.
- Un nombre de lits publics adapté aux besoins actuels et futurs. Arrêt de la suppression des lits d'unité de soins de longue durée avec une requalification des lits d'EHPAD en lits d'USLD permettant ainsi une réelle prise en charge sanitaire des personnes âgées poly-pathologiques.



ers et les professionnels, ns existent

Un financement basé sur la solidarité nationale

La prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie doit demeurer dans le secteur de la branche maladie de la sécurité sociale.

La prise en charge des personnes âgées dépend du secteur médico-social dont le financement, de plus en plus inégalitaire, doit être revisité, afin de le rendre plus solidaire, plus opérationnel (APA, Sécurité Sociale, Caisse de Retraite, Mutuelle, Lundi de Pentecôte, usager).

La CGT propose de sortir de la seule logique de solvabilité individuelle pour une prise en charge publique et solidaire.

Pour répondre aux besoins, maintenant ainsi que pour les générations futures, une nouvelle dynamique de financement de la sécurité sociale est à engager.

La CGT RÉAFFIRME la priorité à l'emploi, à la revalorisation des salaires, condition pour pallier l'insuffisance de cotisations, celles-ci demeurant la clé de voute du financement.

Stop aux exonérations (en 2010 avec 91 niches fiscales, les entreprises ont bénéficié d'exonérations à hauteur de 66 milliards d'euros soit 15 % des recettes de la sécu).

PROPOSE DE TRANSFORMER LA CSG qui représente 1/5 des recettes de la sécurité sociale, en créant une contribution sur les revenus financiers des entreprises (actuellement exclus du calcul) à hauteur de la cotisation salariale, en gelant, puis en diminuant progressivement les taux sur les revenus des salariés et des retraités, en augmentant ceux sur les revenus financiers et du patrimoine.

CONÇOIT aussi une nécessaire réforme fiscale, opposée à une fusion de la CSG et de l'impôt sur le revenu, elle revendique la progressivité de l'impôt sur le revenu et la modulation du taux d'imposition selon le comportement des entreprises, pour inciter à développer l'emploi de qualité, les investissements plutôt que les dividendes des actionnaires.



Ensemble, gagnons plus d'égalité, de solidarité

Aujourd'hui c'est le parcours du combattant, inégalité d'accès dans le méandre des dispositifs, inégalité de prise en charge selon les territoires, inégalité des droits servis (selon les Conseils Généraux, le nombre d'APA, écart de tarification de 9 €).

POUR CONSTRUIRE UNE OFFRE DE SERVICE DE PROXIMITÉ ADAPTÉE AUX BESOINS DE CHACUN, IL FAUT :

- Organiser en proximité sur les territoires une réponse plus globale, mieux coordonnée face aux demandes sociales des populations comme des salariés.
- Envisager un mode de guichet unique, territorialisé à l'échelle des 27 bassins de Rhône-Alpes permettant aux usagers :
 - ✓ De constituer leur demande sur ses besoins
 - ✓ De construire l'accès à une offre diversifiée, coordonnée et cohérente
 - ✓ D'assurer les financements nécessaires des services fournis
 - ✓ L'information doit être fluide et lisible. Les CLIC doivent être mis au service de cet objectif
 - ✓ Il faut que l'utilisateur ou sa famille ait un vrai choix dans la prise en charge entre l'hébergement ou le maintien à domicile et non le coût pesant sur les familles qui oriente ce choix.
- Favoriser les complémentarités de l'offre, les cofinancements en coordonnant, mutualisant, mettant en réseau ce qui existe : CCAS, associations, EPHAD, MDR, SSIAD..., l'ensemble de ces structures relevant du sanitaire et du médico-social peuvent constituer le service public dont les salariés et les usagers ont besoin.

POUR UNE BONNE PRISE EN CHARGE DES USAGERS, UN SERVICE DE QUALITÉ, IL FAUT GAGNER DES DROITS ET DES GARANTIES POUR LES SALARIÉS :

Chaque salarié doit pouvoir exercer son droit d'expression, ses droits syndicaux sans faire l'objet de sanctions, de mesures discriminatoires, tant au niveau de la carrière qu'au niveau de ses promotions et de son salaire.

Ils passent, entre autre, par le respect du paritarisme et des règles de représentativité syndicale, ainsi que par la sécurisation des parcours professionnels.

Il faut un statut qui permette :

- ✓ d'améliorer les dispositions du code du travail
- ✓ De conforter le rôle et les attributions des organisations syndicales
- ✓ D'améliorer les moyens pour le fonctionnement des instances représentatives du personnel (délégués du personnel DP, Comité d'Entreprise CE, Comité Central d'Entreprise CCE, et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail CHSCT).
- ✓ D'améliorer les conditions de travail et la santé au travail.

Les revendications des salariés ont un impact certain sur l'organisation de l'offre et le niveau de financement et conditionne l'exigence du bien vivre, du bien travailler. Rester en bonne santé, pouvoir se soigner, source du bien vieillir est une priorité.

*C'est cette société
que la CGT
veut construire,
alors qu'attends-tu
pour nous rejoindre !*

